

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 476 rue Principale, le 1^{er} septembre 2026 à 19H00.

Sont présents à cette séance :

Mairesse Madame Karine Champagne
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 3 Monsieur Cédric Quirion
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Karine Champagne.

Madame Marilène Robert, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du procès-verbal
4. Période de questions
5. LÉGISLATION
 - 5.1 Appui dossier CPTAQ
 - 5.2 Dérogation mineure DPDRL260004
 - 5.3 Dérogation mineure DPDRL260005
 - 5.4 Appui gestion de l'offre
 - 5.5 Signature entente Passeport animal
 - 5.6 Politique d'intégrité des entreprises dans le cadre des contrats municipaux
 - 5.7 Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages
6. FINANCES
 - 6.1 Compte pour approbation
7. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 7.1 Achat équipement à neige
 - 7.2 Achat scie à métal
 - 7.3 Mandat plan d'intervention
 - 7.4 Archive à détruire
 - 7.5 Mandat étude géotechnique

- 7.6 Achat affuteuse de patins
- 7.7 Paiement MRC Grand Shenley
- 7.8 Paiement Echo-Tech Mesure des boues
- 7.9 Paiement WSP aqueduc 013-A1
- 7.10 Paiement WSP vidange des boues remplacement de conduites d'air
- 7.11 Paiement WSP vidange des boues plan et devis
- 7.12 Paiement avocats servitude aqueduc
- 7.13 Paiement MIA Express réparation camion voirie
- 7.14 Paiement Englobe Grand Shenley
- 7.15 Paiement Englobe aqueduc 013-A1
- 7.16 Paiement no 4 Excavation Bolduc 4e rang sud
- 7.17 Paiement Akifer
- 7.18 Mandat notaire
- 7.19 Paiement no 3 Excavation Bolduc

8. PERSONNEL

- 8.1 Candidature pompier volontaire
- 8.2 Candidature pompier volontaire

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Prêt matériel pièce de théâtre
- 9.2 Modification de la grille tarifaire pour location de salle, plateau sportif et gym
- 9.3 Nouvelle tarification info Shenley
- 9.4 Location gratuite Centre multifonctionnel Beauce Salsa
- 9.5 Location gratuite Centre multifonctionnel cours maniement d'armes à feu

10. RAPPORT

11. CORRESPONDANCE

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Vente terrain lot 5 641 378
- 12.2 Promesse d'achat
- 12.3 Mandat notaire
- 12.4 Dépôts États comparatifs

13. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Karine Champagne, mairesse, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-284

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL

2026-09-285

Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2026.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

5. LÉGISLATION

5.1. APPUI DOSSIER CPTAQ

2026-09-286

Considérant que le contribuable propriétaire du lot 6 337 189 désire avoir l'appui de la municipalité pour lotir son lot et en vendre une partie ;

Considérant que tous les documents dûment remplis ont été déposés sur le site de la CPTAQ ;

Considérant que l'appui de la municipalité est requis pour signifier la conformité du projet avec le règlement d'urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appui le contribuable du lot 6 337 189 pour la demande d'autorisation à la CPTAQ suite aux vérifications de notre règlement d'urbanisme .

5.2. DÉROGATION MINEURE DPDRL260004

2026-09-287

Considérant la demande de dérogation mineure DPDRL260004 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 060 342;

Considérant que le règlement municipal prescrit selon l'article 4.18.3.2 : *Les matériaux suivants sont prohibés pour le revêtement extérieur de tous les bâtiments :*

a) Panneau de fibre de verre translucide ondulé;

b) Tôle galvanisée ou tôle non architecturale (tôle non traitée, endommagée ou rouillée); ...

Considérant que le revêtement extérieur de l'agrandissement est en tôle galvanisée;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL260004 du bâtiment sur le lot 5 060 342.

5.3. DÉROGATION MINEURE DPDRL260005

2026-09-288 **Considérant** la demande de dérogation mineure DPDRL260005 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 060 227;

Considérant que le règlement municipal prescrit selon l'article 4.3 : « *Les bâtiments accessoires ou complémentaires à l'usage principal à pas moins de 1 mètre des lignes latérales de terrain en autant qu'aucune ouverture n'est prévue; dans le cas contraire, la distance est portée à 1,5 m. La superficie maximale autorisée est de 15m2; »*

Considérant que le propriétaire désire bâtir une remise de 18 m2 avec un toit pergolas ;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analysent, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL260005 du bâtiment sur le lot 5 060 227.

5.4 APPUI GESTION DE L'OFFRE

2026-09-289 **Considérant** que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

Considérant que les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne ;

Considérant que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada-États-Unis- Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Il est résolu que :

- 1- Le conseil municipal exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial.
- 2- Le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire.
- 3- Le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.
- 4- Une copie de la présente résolution soit transmise au :
 - Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada,
 - Ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne,
 - Le bureau du Premier ministre du Canada,
 - La présidente du caucus rural,
 - Les représentants fédéraux de la région

5.5 SIGNATURE ENTENTE PASSEPORT ANIMAL

2026-09-290

Considérant que la Municipalité doit voir à l'application de lois provinciales et du règlement municipal en lien avec la gestion des animaux domestiques;

Considérant qu'une offre de service de la firme Passeport Animal Inc. a été déposée aux membres du conseil ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des services offerts par la Firme Passeport Animal Inc.;

Considérant que ces services sont essentiels au maintien de la sécurité animale et au respect des lois et du règlement municipal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Passeport Animal Inc. pour effectuer le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité.

Que madame Marilène Robert, directrice générale par intérim, et madame Karine Champagne, mairesse, soient autorisées à signer l'entente avec la firme Passeport animal.

5.6 POLITIQUE D'INTÉGRITÉ DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DES CONTRATS MUNICIPAUX

2026-09-291

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la politique relative à la déclaration d'intégrité des entreprises dans le cadre des contrats municipaux ;

Considérant que les employés concernés recevront une copie de la politique pour en faire l'application à compter du 1^{er} octobre 2026 ;

Considérant que les membres du conseil et les employés ont pris connaissance de la politique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la politique entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2026 et que les employés concernés l'appliquent.

5.7 ENTENTE D'ASSISTANCE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE , LES SINISTRES ET LES SAUVETAGES

2026-09-292

Considérant que suite à l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie , les MRC ont reçu le mandat d'établir un processus de planification intégrant l'ensemble des fonctions associées à la sécurité incendie (prévention, formation, intervention et gestion) ;

Considérant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie implique, pour plusieurs municipalités et régie le recours à l'entraide pour la couverture des risques ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires ;

Considérant les municipalités et régie parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code Municipal du Québec* pour conclure une entente relative à l'établissement d'assistance mutuelle pour la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages entre municipalités et régie;

Considérant que le conseil a pris connaissance de l'entente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que madame Karine Champagne, mairesse , et madame Marilène Robert, directrice générale par intérim, soient autorisées à signer l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages.

6. FINANCES

6.1. COMPTES POUR APPROBATION

2026-09-293

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'août 2026 au montant total de 250 106.88 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	90 285.12 \$
Factures payées :	26 852.99 \$
Factures à payer :	132 246.25 \$

7. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

7.1. ACHAT ÉQUIPEMENT À NEIGE

2026-09-294

Considérant que le responsable des travaux de voirie, monsieur Maxime Quirion, a évalué l'état des équipements nécessaires au déneigement;

Considérant que l'achat est pour réparer principalement les ailes de côté et les pentures d'un camion ;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues :

- de la firme PJB industries inc. de 2 408.90\$ plus tx
- De la firme Robitaille équipement de 2 540.74\$ plus tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate monsieur Maxime Quirion d'effectuer la réparation de l'équipement à neige pour la saison 2026-2027 avec les achats à la firme PJB Industrie inc. pour un montant de 2 408.90\$ pl tx

Que la réparation soit financée pour un montant de 2 408.90\$ pl tx via le budget d'opération de la voirie.

7.2. ACHAT DE SCIE À MÉTAL

2026-09-295

Considérant que le responsable des travaux de voirie, monsieur Maxime Quirion juge essentiel de faire l'achat d'une nouvelle scie à métal avec une lame pour l'installation des clôtures à neige ;

Considérant que les soumissions reçues sont :

- De Lawson : 1 332.57\$ pl tx incluant une lame de 14 pouces à 209.99\$ pl tx
- De Canada Welding supply : 948.99\$ pl tx incluant une lame de 14 pouces à 209.99\$ pl tx
- De Evolution : 1509.99\$ pl tx incluant une lame de 14 pouces à 209.99\$ pl tx

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la plus basse soumission de la firme Canada Welding supply soit retenue au montant de 948.99\$ pl tx incluant une lame de 14 pouces.

Que monsieur Maxime Quirion, responsable des travaux publics, procède à l'achat de la scie à métal et de la lame.

Que l'achat soit financé via le budget d'opération de la voirie.

7.3. MANDAT PLAN D'INTERVENTION

2026-09-296

Considérant que le conseil municipal veut mettre à jour le plan d'intervention pour son réseau d'aqueduc et égouts ;

Considérant que cette mise à jour demande une analyse et l'élaboration de plusieurs options et que deux soumissions ont été demandées ;

Considérant que la firme WSP Inc peut effectuer la mise à jour du plan d'intervention pour un montant de 9 500\$ pl tx ;

Considérant que la firme Puritec peut aussi effectuer la mise à jour du plan d'intervention, mais décline l'invitation à soumissionner, car leur soumission serait vraiment trop élevée et recommande au conseil de poursuivre avec la firme responsable du dépôt de la mise à jour du plan d'intervention de 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme WSP Canada pour mettre à jour le plan d'intervention pour son réseau d'aqueduc et égouts pour un montant de 9 500\$ pl tx .

Que le montant soit financé via le budget d'honoraires professionnels.

7.4. ARCHIVE À DÉTRUIRE

2026-09-297

Considérant que le conseil désire conserver une pièce historique de son patrimoine ;

Considérant que certaines règles sont à respecter pour conserver sécuritairement et à long terme cette archive ;

Considérant qu'un professionnel peut faire le traitement de cette archive pour permettre sa conservation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'archive subisse les traitements appropriés pour être inutilisable et soit conservée dans le patrimoine de la municipalité.

Que madame Marilène Robert soit autorisée à communiquer avec le professionnel pour faire le traitement de l'archive.

7.5. MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

2026-09-298

Considérant que le conseil désire faire analyser les rapports reçus et obtenir une étude géotechnique et de caractérisation complémentaire pour un futur projet;

Considérant que la firme Englobe peut entreprendre les démarches pour ce projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme Englobe à entreprendre les démarches pour effectuer l'analyse des rapports reçus pour obtenir une étude géotechnique et de caractérisation complémentaire pour un futur projet.

7.6. ACHAT AFFUTEUSE DE PATINS

2026-09-299

Considérant que le conseil désire acheter une nouvelle affûteuse de patins automatique ;

Considérant que le comité du tournoi des Pioches a fait don de ces recettes pour payer cet équipement utile pour la saison de patin ;

Considérant que la soumission de la firme Sparx s'élève au montant de 2099.97\$ pl tx ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat de l'affuteuse de patin soit autorisé pour un montant de 2 099.97\$ plus taxes.

Que l'achat soit financé via le don du Comité du tournoi des Pioches.

Que les employés de l'aréna soient formés pour l'utilisation et qu'un système d'utilisation soit mis en place en dehors des heures de glace surveillées.

7.7. PAIEMENT MRC GRAND SHENLEY

2026-09-300 **Considérant** que des travaux de réfection dans le Grand Shenley sont terminés ;

Considérant que les travaux sur les plans et devis ont été faits par la MRC Beauce Sartigan;

Considérant que le paiement de la facture s'élève au montant de 7 363.13\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant du paiement de 7 363.13\$ avec taxes soit versé à la MRC Beauce Sartigan pour des travaux sur les plans et devis pour la réfection dans le Grand Shenley;

Que le montant soit financé via le règlement d'emprunt.

7.8. PAIEMENT MESURE DES BOUES

2026-09-301 **Considérant** que la firme Echo-Tech a procédé à la mesure des boues;

Considérant que le montant de 3 161.81\$ avec taxes est demandé pour la partie du travail effectué ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 3 161.81\$ avec taxes soit versé à la firme Echo-Tech pour la mesure des boues du champ d'épuration municipale;

Que le montant soit financé via le surplus.

7.9. PAIEMENT WSP AQUEDUC 013-A1

2026-09-302 **Considérant** que les travaux au réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 sont terminés;

Considérant que la firme WSP a supervisé ces travaux;

Considérant que le montant des travaux de supervision effectués s'élève à 12 351.19\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 12 351.19\$ tx incluses soit versé à la firme WSP pour les travaux de supervision du réseau d'aqueduc du tronçon 013-A1.

Que le paiement soit financé via la subvention et lorsqu'épuisé pris via le règlement d'emprunt.

7.10. PAIEMENT WSP VIDANGE DES BOUES

2026-09-303

Considérant que le conseil prépare un projet pour effectuer la vidange des boues ;

Considérant que la firme WSP est mandatée pour la planification de la vidange des boues de la station d'épuration des eaux usées ;

Considérant que la planification et la réparation de la conduite d'air pour la station d'épuration s'élèvent au montant de 8 895.98\$ avec taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement soit autorisé à la firme WSP pour ses services d'ingénierie pour le remplacement de la conduite d'air de la station d'épuration des eaux usées pour un montant de 8 895.98\$ avec taxes;

Que le montant soit financé via le surplus.

7.11. PAIEMENT WSP VIDANGE DES BOUES

2026-09-304

Considérant que le conseil prépare un projet pour effectuer la vidange des boues ;

Considérant que la firme WSP est mandatée pour la planification de la vidange des boues de la station d'épuration des eaux usées ;

Considérant que le paiement pour les plans et devis pour la vidange des boues à la station d'épuration s'élève au montant de 262.71\$ avec taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement soit autorisé à la firme WSP pour ses services d'ingénierie pour les plans et devis de la station d'épuration des eaux usées pour un montant de 262.71\$ avec taxes;

Que le montant soit financé via le surplus.

7.12. PAIEMENT AVOCATS SERVITUDE AQUEDUC 013-A1

2026-09-305

Considérant la Municipalité a mandaté ses avocats de la firme Tremblay Bois Avocats pour poser tout acte professionnel requis afin que soient entreprises et menées à terme l'ensemble des procédures d'expropriation;

Considérant la Municipalité procède à l'acquisition, par expropriation, d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur une partie du lot 5 059 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 1 664,8 m², telle que décrite au plan et à la description technique préparés le 27 janvier 2026 par Francis Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21225 de ses minutes ;

Considérant l'acquisition de la servitude précédemment décrite est nécessaire pour une fin d'utilité publique, soit pour l'entretien, le maintien, la construction et la reconstruction d'une infrastructure d'utilité publique, à savoir une canalisation d'aqueduc ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 415.34\$ avec taxes soit remis à la firme d'avocats Tremblay Bois pour le travail effectué concernant l'ensemble des procédures d'expropriation sur le lot 5 059 995 du cadastre du Québec.

Que le paiement soit financé via le prêt temporaire.

7.13. PAIEMENT MIA EXPRESS RÉPARATION CAMION VOIRIE

2026-09-306

Considérant que le camion de la voirie a eu un bris ;

Considérant que le responsable de la voirie a réparé le camion avec la firme MIA Express ;

Considérant que le montant des travaux s'élève à 1 430.29\$ avec taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 1 430.29\$ avec taxes soit payé à la firme MIA Express pour la réparation du camion de voirie.

Que le montant soit financé via le budget d'opération de la voirie.

7.14. PAIEMENT ENGLOBE GRAND SHENLEY

2026-09-307

Considérant le mandat donné à la firme Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de son projet de réfection d'une partie du Grand Shenley ;

Considérant le montant du paiement demandé s'élève à 4 913.57\$ avec taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement de 4 913.57\$ avec taxes soit versé à la firme Englobe pour les travaux dans le rang Grand Shenley.

Que le paiement pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection d'une partie du Grand Shenley soit financé via le règlement d'emprunt.

7.15. PAIEMENT ENGLOBE AQUEDUC 013-A1

2026-09-308

Considérant que les travaux au réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 sont terminés ;

Considérant que la firme Englobe a fait la caractérisation du sol ;

Considérant que le montant des travaux effectués s'élève à 2 937.61\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 2 937.61\$ taxes incluses soit versé à la firme Englobe pour la caractérisation du sol pour les travaux du réseau d'aqueduc du tronçon 013-A1.

Que le paiement soit financé via le règlement d'emprunt.

7.16. PAIEMENT NO 4 EXCAVATION BOLDUC 4^E RANG SUD

2026-09-309

Considérant que des travaux de réfection à un ponceau dans le rang 4 Sud ont été effectués;

Considérant que les travaux au ponceau étaient sous la responsabilité de la firme Excavation Bolduc;

Considérant que la demande de paiement final avec la retenue de 5% est demandée au montant de 6 526.75\$ avec taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant du paiement final avec la retenue de 5% est de 6 526.75\$ avec taxes soit versé à la firme Excavation Bolduc pour des travaux de réfection à un ponceau dans le rang 4 Sud;

Que le montant soit financé via Domtar, redevance gravière, le programme du PAVL ,PPA-CE et ES et lorsqu'épuisé pris via le surplus.

7.17. PAIEMENT AKIFER FORAGE

2026-09-310

Considérant que des travaux de forage ont été effectués sur les lots 5 060 412, 5 060 442 et 5 060 413 ;

Considérant que la firme d'hydrogéologues Groupe Conseil Uda- Akifer a supervisé les travaux ;

Considérant que le montant du paiement demandé s'élève à 5 154.33\$ avec taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement de 5 154.33\$ avec taxes soit versé à la firme Groupe conseil UDA- Akifer pour des travaux sur les lots 5 060 412, 5 060 442 et 5 060 413.

Que le paiement soit financé via le surplus.

7.18. MANDAT NOTAIRE

2026-09-311

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire vendre le lot 6 342 599 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

Considérant que ladite vente, pour être officielle, se doit d'être notariée;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents inhérents à la vente;

Considérant qu'une promesse d'achat en lien avec cette transaction a été signée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme Tremblay Bois Mignault s.e.n.c.r.l., pour préparer le contrat de vente pour le lot 6 342 599 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, selon les termes et pour toute considération que l'acheteur jugera convenable;

Que le conseil autorise la mairesse, madame Karine Champagne, et la directrice générale par intérim, madame Marilène Robert, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents à la transaction, dont l'acte notarié.

7.19. PAIEMENT NO 3 GRAND SHENLEY

2026-09-312

Considérant que les travaux de réfection à la route du rang Grand Shenley ont débuté ;

Considérant que les travaux sont effectués par la firme Excavation Bolduc inc. ;

Considérant que la MRC Beauce Sartigan supervise les travaux ;

Considérant que l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux, monsieur Pier-Luc Rancourt, recommande le troisième paiement de 211 287.37\$ taxes incluses pour les travaux effectués ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 211 287.37\$ taxes incluses soit versé à la firme Excavation Bolduc inc. pour le paiement no 3 des travaux effectués dans le rang Grand Shenley.

Que le montant soit financé via la subvention et lorsqu'épuisé via le règlement d'emprunt.

8. PERSONNEL

8.1. CANDIDATURE POMPIER VOLONTAIRE

2026-09-313

Considérant que le responsable du service incendie recommande l'embauche d'un nouveau candidat pour le service incendie ;

Considérant que le conseil a pris connaissance du dossier de candidature de monsieur Liam Gagnon ;

En conséquence il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Liam Gagnon pour joindre le service incendie de la municipalité.

8.2. CANDIDATURE POMPIER VOLONTAIRE

2026-09-314

Considérant que le responsable du service incendie recommande l'embauche d'un nouveau candidat pour le service incendie ;

Considérant que le conseil a pris connaissance du dossier de candidature de monsieur Lucas Létourneau ;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Lucas Létourneau pour joindre le service incendie de la municipalité.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1. PRÊT MATÉRIEL PIÈCE DE THÉÂTRE

2026-09-315

Considérant que la Fabrique organise une pièce de théâtre caritative à l'école primaire de St-Honoré ;

Considérant que l'école ne possède pas assez de chaises pour accueillir tous les spectateurs ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Fabrique à utiliser les chaises grises de l'aréna pour leurs événements du 2 et 3 octobre 2026 ;

Que l'organisme veillera à venir les chercher dans la semaine du 28 septembre et les reporter dans la semaine du 5 octobre ;

9.2. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LOCATION DE SALLE, PLATEAU SPORTIF ET GYM

2026-09-316

Considérant que le coût des tarifs loisirs, aréna, location de salle et plateaux sportifs, devront être augmenté le 16 octobre 2026;

Considérant qu'une liste des tarifs a été fournie au membre du conseil;

Considérant que les membres du conseil approuvent cette augmentation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'augmentation des différents tarifs loisirs soit effective dès le 16 octobre 2026 jusqu'au 15 octobre 2027.

9.3. NOUVELLE TARIFICATION INFO SHENLEY

2026-09-317

Considérant que les frais d'impression augmentent le coût de la publicité dans l'info Shenley devra augmenter le 1^{er} janvier 2027;

Considérant que la nouvelle grille de prix a été fournie au membre du conseil ;

Considérant que les membres du conseil approuvent cette augmentation de 5\$ par espace publicitaire utilisée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'augmentation des espaces publicitaires dans l'info Shenley soit effective dès le 1^{er} janvier 2027.

9.4. LOCATION GRATUITE CENTRE MULTIFONCTIONNEL BEAUCE SALSA

2026-09-318

Considérant que le conseil désire offrir des cours de danse au Centre Multifonctionnel Desjardins ;

Considérant que l'organisme Beauce Salsa offre de se déplacer au Centre pour donner des cours ;

Considérant que cette activité vise en partie l'activité physique et la socialisation des personnes âgées ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation complète du Centre Multifonctionnel gratuitement pour cette activité.

Que l'organisme est responsable du ménage, montage et démontage de salle, et ce, à leurs frais.

Que l'organisme doit remettre les lieux dans le même état après chaque cours.

9.5. LOCATION GRATUITE CENTRE MULTIFONCTIONNEL COURS MANIEMENT D'ARMES À FEU

2026-09-319

Considérant que le conseil désire offrir des cours de maniement d'armes à feu au Centre Multifonctionnel Desjardins ;

Considérant que l'organisateur de la fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédCP) offre de se déplacer au Centre multifonctionnel pour donner des cours;

Considérant que la FédCP ne peut payer de frais de location afin de maintenir le même tarif de cours partout au Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation complète du Centre Multifonctionnel gratuitement pour le cours de maniement d'armes à feu.

Que l'organisateur du cours de la FédCP est responsable du ménage, montage et démontage de salle, et ce, à leurs frais.

Que l'organisme doit remettre les lieux dans le même état après le cours.

10. RAPPORT

11. CORRESPONDANCE

La Directrice générale dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2026.

12. AUTRES SUJETS

12.1. VENTE TERRAIN LOT 5 641 378

2026-09-320

Considérant que la municipalité est propriétaire d'une parcelle de terrain situé au milieu d'un terrain appartenant à un citoyen, et que ce citoyen a exprimé son intérêt pour l'achat de ladite parcelle ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'arpentage et à la rédaction des documents notariés pour officialiser la vente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité accepte de vendre la parcelle de terrain en question au citoyen intéressé, sous réserve que ce citoyen prenne en charge la totalité des frais d'arpentage, de notaire et du prix de vente du terrain .

Que la municipalité accepte de vendre une partie du lot 5 641 378 au propriétaire du 587 le Grand Shenley pour la somme de 4710\$ plus les taxes applicables, le cas échéant.

12.2 PROMESSE D'ACHAT

2026-09-321

Considérant que la promesse d'achat de la résolution 2026-06-205 a été refusée, cette résolution est abrogée ;

Considérant que le conseil désire faire l'acquisition du lot 5 060 290 et a entrepris des démarches pour conclure une entente avec le vendeur ;

Considérant que cette promesse d'achat doit être signée par le promettant et la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la signature de la promesse d'achat de l'immeuble suivant : 5 060 290 ;

Que le conseil autorise la mairesse, madame Karine Champagne, et la directrice générale par intérim, madame Marilène Robert, à signer la promesse d'achat pour et au nom de la Municipalité;

Que la présente résolution soit annexée à la promesse d'achat pour la signature de l'acte de vente.

12.3 MANDAT NOTAIRE

2026-09-322

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire acquérir le lot 5 060 290 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

Considérant que ladite acquisition, pour être officielle, se doit d'être notariée;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents inhérents à l'achat;

Considérant qu'une promesse d'achat en lien avec cette transaction a été signée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme Tremblay Bois Mignault s.e.n.c.r.l., pour préparer le contrat d'acquisition pour le lot 5 060 290 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, selon les termes et pour toute considération que le vendeur jugera convenable;

Que le conseil autorise la mairesse, madame Karine Champagne, et la directrice générale par intérim, madame Marilène Robert, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents à la transaction, dont l'acte notarié.

12.4 DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS

2026-09-323

Considérant que la directrice générale par intérim, madame Marilène Robert, de la Municipalité dépose les états comparatifs au 30 août 2026 des revenus et dépenses comme prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec;

Considérant que les élus ont pris connaissance de ces documents;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil a pris connaissance des états comparatifs au 30 août 2026 comme prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

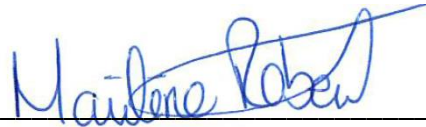
2026-09-324

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h25.



Karine Champagne, mairesse



Marilène Robert, directrice générale par intérim
et secrétaire-trésorière